



Comité Départemental
des Travailleurs Privés
d'Emploi et Précaires

UNEDIC ' TA MERE !

**Aujourd'hui on nous négocie
à l'UNEDIC !**

Rassemblement mercredi 25 février 2026 à 11 heures Devant France-Travail Guéret

- **non au 557 heures pour les intermittents du spectacle !**
- **Pas de perte sur l'indemnisation suite à une rupture conventionnelle !**
- **non à toute économie sur le dos des demandeurs d'emploi !**

Abrogation de la loi plein emploi

Oui à une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi !

**Les demandeurs d'emploi
ne sont pas responsable du chômage !**



LE MEDEF EXIGE 557 HEURES, C'EST NON !!!

En pleine crise budgétaire dans le secteur culturel, sans aucune lettre de cadrage du gouvernement, le MEDEF a décidé de remettre sur la table des négociations la question des salarié·es intermittent·es du spectacle.

C'est 557 heures sur 12 mois, soit 50 de plus qu'actuellement, qui seraient demandées aux artistes et technicien·nes pour être indemnisé·es !

Plus d'un artiste sur 3 ne pourrait pas ouvrir de droits à l'annexe 10, un·e technicien·ne sur 6 ne pourrait ouvrir de droits à l'annexe 8, soit au final un·e intermittent·e sur 4 qui serait exclu·e des annexes Spectacle.

Alors que de plus en plus de professionnel·les sont déjà dans l'angoisse de perdre leur indemnisation tant la situation se dégrade, cette nouvelle attaque contre notre protection sociale est inacceptable.

Conjugué au nouveau décret du FONPEPS, qui va avoir des effets dévastateurs sur toute une économie déjà fragile, c'est un massacre social qui s'annonce.

Après le rejet des accords de 2019 et 2023, et le refus d'intégrer les travailleur·euses des festivals de cinéma à l'annexe 8, c'est un ultime mépris du dialogue social sectoriel que nous avons obtenu de dure lutte dans la loi en 2015 et qui donne la prérogative aux seules organisations syndicales du spectacle de négocier leurs règles d'indemnisation.

Au lieu de s'attaquer aux graves manques de la protection sociale des travailleur·euses des arts et de la culture, le MEDEF et le gouvernement travaillent main dans la main pour envoyer dans l'extrême pauvreté plus d'un quart des intermittent·es.

Nous ne pouvons l'accepter !

Nous exigeons :

- L'abandon de toute mention des annexes 8 et 10 dans les négociations actuelles portant sur l'assurance chômage ;
- L'application intégrale de l'accord du 27 octobre 2023, négocié et signé unanimement par les syndicats et organisations patronales du Spectacle ;
- Une loi de finance rectificative qui réabonde l'ensemble des budgets culturels ;
- Le rétablissement de l'ensemble des critères antérieurs du FONPEPS et sa dotation d'une enveloppe budgétaire adéquate.

La CGT Spectacle appelle l'ensemble des travailleur·euses du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel à se rassembler le mercredi 25 février à 9h devant l'UNEDIC

Paris, le 10/02/2026